

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 29 mars 2006, un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions BMCE Bank.

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la fourchette de prix proposée à l'AGO du 22 novembre 2005 et dont la notice d'information a été visée par le CDVM en date du 8 novembre 2005.

La nouvelle fourchette de prix est la suivante :

- Prix maximum d'achat et de vente : 1250 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 750 DH

Cette fourchette sera soumise à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement prévue le 31 mars 2006.

Un communiqué de presse relatif à cet avenant sera publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM sont remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de BMCE Bank et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 35

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/008/2006

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières